

L'agence immobilière sociale (AIS) du Val de Dendre est une ASBL qui couvre les communes de Ath, Lessines et Flobecq et leurs villages respectifs.

Nous agissons comme intermédiaire entre les **propriétaires privés** et les locataires en vue de répondre à la demande de **logements de qualité, adaptés à la situation personnelle des demandeurs**, et avec un **loyer abordable** (20 à 30% en dessous des prix du marché).

Par conséquent, nous n'avons **pas de logements disponibles** pour des situations d'**urgence** ou de transit. Nos logements sont loués dans le cadre très précis du **bail de résidence principale**.

Nous collaborons avec l'**Habitat du Pays Vert** (transfert des dossiers COMPLETS d'un côté ou de l'autre) mais **devons tout de même rencontrer les candidats locataires pour valider leur inscription**. Les candidats locataires peuvent **s'inscrire dans plusieurs agences immobilières sociales**. Nous pouvons **transférer les dossiers COMPLETS** à nos partenaires.

Pour pouvoir bénéficier d'un logement via notre Agence Immobilière Sociale, les candidats locataires doivent **OBLIGATOIREMENT s'inscrire chez nous** (rencontrer notre médiatrice sociale et fournir les documents demandés).

Comment se déroule une inscription :

1°	Se rendre à l'une de nos permanences ou prendre un rendez-vous. (horaires ci-joint ou sur notre site)
2°	Compléter le dossier d'inscription avec l'aide de notre médiatrice sociale
3°	Fournir les documents demandés (voir ci-joint ou sur notre site www.aisduvaldedendre.be)

De quelle manière vous, professionnels du secteur, pouvez-vous aider les bénéficiaires dans leurs démarches d'inscription auprès de notre Agence Immobilière Sociale :

1°	Expliquer le fonctionnement d'une Agence Immobilière Sociale en insistant sur certains points : loyers adaptés mais pas calculés sur les revenus, nécessité de s'inscrire rapidement car délai d'attente pouvant fortement varier, logements adaptés à la situation familiale,...
2°	Fournir les horaires des permanences (avec RDV sur Flobecq et Lessines)
3°	Fournir la liste des documents nécessaires à l'inscription et expliquer que le dossier ne sera validé qu'une fois tous les documents rendus à l'AIS
4°	Expliquer que nous ne disposons pas de logements d'urgence et qu'il est nécessaire de ne pas attendre que la situation s'aggrave pour venir s'inscrire. Nous n'avons pas de solution d'urgence et avons énormément de dossiers en attente.
5°	Insister sur la nécessité de poursuivre ses recherches via d'autres canaux (HDPV, autres AIS, privé,...) mais également d'élargir la recherche lors de l'inscription. Plus la recherche sera large, plus les candidats auront de chance de se voir proposer un logement (maisons/appartements, plusieurs communes,...)
6°	En cas de doutes ou questions, se référer à notre site internet partie « Locataires »